

COLLOQUE « L'ÉTAT QUE NOUS VOULONS »

14 juin 2007

L'ÉVASION FISCALE ET LES PARADIS FISCAUX

Conférencier : Alain Deneault

Il m'apparaît indispensable que soit inscrit le problème des paradis fiscaux dans le débat public, étant donné sa gravité.

J'ai pour but de vous faire partager cette conviction et de faire en sorte que nous puissions parler des paradis fiscaux d'une façon tout à fait décomplexée.

Je procéderai en trois temps.

- 1) Je tenterai d'expliquer rapidement ce que sont ces paradis, ces ports francs, ces zones franches, ces paradis bancaires.
- 2) Je tenterai d'aborder le problème politique des paradis fiscaux : quelles sont les conséquences pour nous de l'existence de ces zones *offshore*. J'emploierai *offshore* : un adjectif qui désigne toute activité ayant cours dans un paradis fiscal.
- 3) Je tenterai de répondre à la question « Que faire ? ». Que faire devant cet ensemble de monstruosités? Mais que faire, d'une façon finalement plus optimiste qu'on pourrait le croire.

1) QUE SONT LES PARADIS FISCAUX?

Grosso modo, ce sont ces îles exotiques ou ces quelques pays européens, qui souvent, sur une carte, tiennent l'espace d'une tête d'épingle. Ce sont ces pays confettis qu'on retrouve beaucoup dans les Caraïbes, mais aussi au cœur de l'Europe, qui ont été créés au cours de l'histoire pour différentes raisons et qui ont joué ensuite un rôle plus nocif pour l'État de droit.

On a créé aux États-Unis des États qui sont des paradis fiscaux, comme le Delaware, pour épauler l'exportation américaine. On disait aux sociétés qui s'y inscrivaient : « Tout profit sur l'exportation ne sera pas taxé. »

Il y a les pays qui sont traditionnellement des lieux de pirateries maritimes. Il y a des pays qui ont servi au service secret pendant la Seconde Guerre mondiale, notamment les anciennes colonies. C'est dire que la généalogie expliquant l'existence de ces paradis fiscaux est diversifiée.

2) QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES POUR NOUS?

Expliquons, en quatre points, pourquoi les paradis fiscaux constituent une menace pour l'État de droit. D'un point à l'autre, j'aborderai une dimension de plus en plus importante du problème.

Premier point : Évasion fiscale et évitement fiscal

La première raison pour laquelle les paradis fiscaux constituent une menace est l'aspect le moins compromettant du problème *offshore*, même si c'est le plus connu : la question de l'évasion fiscale et de l'évitement fiscal. La nuance entre les deux est assez floue. L'évitement fiscal est un des processus légaux qui permet à des ayants droit, à des détenteurs de capitaux, d'éviter le fisc; l'évasion fiscale est une des formes illégales de contournement du fisc.

Il est évident que s'il existe des endroits dans le monde où des sociétés peuvent s'établir à l'abri du fisc, les États de droit ne réussiront pas à financer le bien public, à financer la construction des routes, à financer des systèmes de santé, à financer des systèmes d'éducation, des programmes d'aide sociaux et ainsi de suite.

Si la classe moyenne en vient à financer seule le bien public – si cette classe moyenne a de plus en plus l'impression d'être lésée en étant imposée, parce qu'elle voit bien que les gros bonnets ne paient rien et finissent même par essayer par toutes sortes de moyens de démocratiser l'accès aux paradis fiscaux – alors cela causera problème parce qu'il n'y aura plus que les pauvres et les imbéciles qui paieront des impôts et plus personne ne subventionnera le bien commun.

Qu'est-ce que c'est l'évitement fiscal?

Cela peut être tel ou tel détenteur d'actifs, détenteur de comptes bancaires aux Bermudes ou en Suisse et qui évite un certain nombre de contraintes étatiques : le fisc, la nécessité de payer des impôts. Cela peut aussi consister en toutes sortes de techniques comptables assez simples à comprendre qui permettent à des sociétés, et non pas seulement à des particuliers, d'éviter le fisc.

Prenons par exemple une société montréalaise qui produit des balles de golf. Disons que produire une balle de golf coûte 1 \$ l'unité. Normalement, on vend la balle de golf au détail 3 \$ pour enregistrer un profit de 2 \$ qui est partagé entre les intermédiaires et le fournisseur. Si le producteur de balles de golf crée une filiale à la Barbade, bon paradis fiscal ami du Canada d'ailleurs, il peut se vendre à lui-même les balles à 1 \$. C'est ce qu'on appelle le transfert de prix : la société qui construit les balles de golf se vend à elle-même, vend à sa propre filiale, les balles au prix coûtant. Donc, au Canada on enregistre aucun profit. Elle a fabriqué des balles qui lui ont coûté 1 \$, elle les a vendues 1 \$, son profit est de 0, elle ne paie pas d'impôt.

La société de la Barbade, quant à elle, vendra au détail les balles de golf pour enregistrer tous les profits et les inscrire dans sa comptabilité. Comme il n'y a pas d'impôt à payer à la Barbade, son taux d'imposition sera pratiquement nul. Évidemment, les balles de golf ne quittent pas les entrepôts, on ne les envoie pas à la Barbade. Ce sont seulement des jeux comptables.

Les paradis fiscaux sont des endroits où le fisc compte pour presque rien, c'est ce qui les définit, et où les sociétés étrangères peuvent enregistrer leurs affaires indépendamment du lieu.

Qu'est-ce qu'une société ou un particulier inscrit dans les paradis fiscaux? Il ne s'agit pas de quelqu'un. C'est du folklore de croire qu'on s'y rend. À part quelques comptables, fiscalistes et avocats d'affaires, il y a très peu d'Occidentaux, de ressortissants d'États de droit. Ils ne sont pas amenés physiquement à aller dans les paradis fiscaux.

Qu'est-ce qu'un paradis fiscal, une société inscrite dans un paradis fiscal?

C'est en gros une boîte aux lettres. C'est seulement un endroit où la société s'est enregistrée auprès d'un comptable ou d'un avocat d'affaires. Elle peut, à l'intérieur de l'État de droit, se prévaloir de règles ou d'absence de règles en vigueur ailleurs pour agir sur l'État constitutionnel

qui lui fournit toute sorte d'avantages. Par exemple, des employés ayant droit à l'assurance santé, ainsi de suite. Donc, il y a que des avantages à être dans un État de droit parce qu'il y a un bien public. Mais celui qui passe par les paradis fiscaux n'a pas à payer ses impôts. C'est le premier point.

Deuxième point : La tricherie à la carte

Les paradis fiscaux, qui se comptent au nombre de 60 à 80 selon les définitions, ne sont pas nombreux par hasard. L'expression «paradis fiscal» n'est pas vraiment un terme générique qu'on peut appliquer à chaque occurrence, comme si chaque paradis fiscal était le même.

Il s'agit au contraire d'un système de tricherie à la carte. Les paradis fiscaux sont une sorte de grand menu où on voit, selon la vocation respective de chaque paradis fiscal, comment on peut contourner l'État de droit. Comment on peut éviter les contraintes de l'État de droit pendant que des citoyens comme nous sont confrontés à des impôts, à des normes, à des lois, à des formes de surveillance de contrôle. Le touriste fiscal, qui transite de paradis fiscal en paradis fiscal, fait une sorte de magasinage de l'alégalité et essaie de trouver un paradis fiscal lui permettant d'éviter une contrainte en vigueur dans l'État de droit où il se trouve.

Si vous êtes un particulier riche, que vous agissez dans le domaine du sport automobile ou du spectacle (le *show business*), ou si vous êtes un grand titulaire d'actifs, il est évident que la Suisse constitue un endroit de prédilection pour placer vos affaires. Vous n'irez aux îles Anglo-normandes. La Suisse a la vocation d'accueillir les gens qui veulent éviter le fisc chez eux, qui sont des particuliers et qui se présentent à titre de particuliers. Il s'y trouve des gens compétents pour traiter ce type de cas.

Si vous voulez blanchir de l'argent dans des réseaux bancaires un peu voilés, complètement opaques avec des sociétés écrans, si vous disposez de sommes d'argent obtenues par des voies criminelles et voulez les faire passer par des réseaux obscurs qui vont permettre en bout de ligne de les blanchir, de les utiliser dans l'économie standard. Eh bien! C'est au Luxembourg qu'il vous faut aller, beaucoup plus qu'ailleurs.

Les îles Anglo-normandes accueillent plutôt des sociétés, des filiales, des pétrolières impliquées dans le trafic d'armes, qui ont recours à des services de mercenaires. Elles maquillent évidemment leurs comptes, parce qu'on ne va pas expliquer au grand jour à l'État qu'on a fait venir en Angola des mercenaires de la Serbie pour livrer une bonne guerre qui permette de faire main basse sur des ressources pétrolières.

Donc, tout ce secteur va se tramer dans les îles Anglo-normandes ou dans maints paradis fiscaux des Caraïbes.

En ce qui concerne l'exploitation maritime, si un ex-Premier ministre du Canada, par exemple, actionnaire unique de la *Canada Steamship Lines* (CSL), veut se livrer au trafic maritime... Quelle sorte de trafic? On ne sait pas. On sait que trois jours après sa dernière élection comme Premier ministre, on a trouvé en Nouvelle-Écosse de la cocaïne dans un des navires de la CSL. On a avancé par la suite que ce sont des gens qui, à l'insu de l'armateur, ont utilisé des plongeurs pour installer clandestinement de la cocaïne à bord du navire. On voit pour le moins dans quelles eaux on se trouve...

Si un tel homme d'affaires, par ailleurs homme politique, veut s'adonner à des trafics de tout genre, trafic maritime, en sous-employant son personnel, en rémunérant des Ukrainiens 1 \$ ou 2 \$ par jour, évidemment sans sécurité sociale, sans sécurité du revenu, sans aide sociale, sans assurance maladie... Tout ça, évidemment, en n'entretenant pas nécessairement avec scrupule les navires. Il ira au Libéria, il ira aux Bahamas, il ira là où on offre des pavillons de

complaisance. C'est-à-dire une possibilité d'immatriculer des navires pour faire du transport de marchandise et du trafic de tout genre, sans qu'un État veille à ce que les choses se passent quelque peu proprement en ce qui concerne les questions sociales et environnementales : Le Libéria, les Bahamas sont des lieux recommandés.

Si une compagnie privée, une grande société, en a assez des lois contraignantes sur les modalités d'assurance, elle peut, aux îles Turk-et-Caicos, créer sa propre compagnie d'assurance et s'assurer elle-même. Inutile de vous dire que les prestations sont avantageuses. Il s'agit d'une situation incestueuse où l'on peut, dans ce paradis fiscal, se donner des avantages de cette sorte.

Corruption politique, manœuvres politiques,... Mobutu, Duvalier, Pinochet nous ont appris depuis longtemps que c'est en Suisse qu'il faut aller et ainsi de suite. Si une société veut exploiter de la main-d'œuvre pour fabriquer du textile ou des bouteilles de plastique, la Jamaïque est un lieu tout désigné. Il y a des zones franches, il n'y a pas d'impôt, la syndicalisation est interdite, il n'y a pas de salaire minimum. Si les ouvriers se rebellent, parce qu'ils en ont assez d'être traités comme si on était au XIX^e siècle, les sociétés n'ont qu'à aller ailleurs. Et on peut se demander aussi si la Chine n'est pas une énorme zone franche à cet égard et ainsi de suite... les sociétés fictives aux Iles Caïmans.

Les paradis fiscaux sont un système de tricherie à la carte touchant toutes les dimensions de notre existence sociale. C'est plus qu'une question fiscale; ce sont des paradis fiscaux et judiciaires, des zones franches industrielles, des ports francs maritimes, des paradis bancaires où le secret est étanche.

Troisième point : la criminalité

Il existe une dimension encore plus problématique, qui est de moins en moins un secret : Les paradis fiscaux constituent le repère du crime, la grande criminalité, le trafic de la drogue, la prostitution, les armes, le mercenariat, les espèces naturelles protégées, l'immigration clandestine, la contrefaçon. C'est par les paradis fiscaux que le produit criminel brut, non seulement s'impose dans nos vies (le problème de la drogue est évident), mais aussi que ces milliards engrangés dans les filières criminelles sont recyclés dans l'économie classique.

Il existe des compagnies d'aviation où l'on voit ou soupçonne la présence de fonds suspects.

Prenez n'importe quelle économie moyenne. Une pays de seconde zone. Et même les États du G-7. Ils ont absolument besoin d'attirer des capitaux chez eux. Prenons la Russie. Ces capitaux qu'on attire pour construire des usines, pour exploiter des champs agricoles sont souvent des capitaux criminels faisant irruption dans l'économie classique et devenant indispensables au développement économique lui-même. On se dispute ces fonds.

Un exemple : Bien de sociétés pétrolières en Afrique vendent des armes, recourent à des mercenaires, corrompent les dirigeants politiques à une échelle vertigineuse; en même temps qu'elles vendent au détail de l'essence à d'honnêtes clients occidentaux au coin de la rue. On s'est même demandé, dans certains pays d'Afrique, si certaines pétrolières n'étaient pas là davantage pour vendre des armes que pour exploiter le pétrole. Une perversion se produit.

On peut ensuite se demander où s'arrêtent ces capitaux occultes, où commence la finance traditionnelle, transparente.

Les paradis fiscaux sont des lieux de choix pour blanchir de l'argent. C'est leur fonction. Comment cela se déroule-t-il? D'où vient cette expression de «blanchiment d'argent»? De la mafia de Chicago. On s'est un jour rendu compte qu'à Chicago il y avait un développement impressionnant de la filière des blanchisseries. On comptait trois blanchisseries par rue, qui

étaient toujours vides. On se servait de blanchisseries pour feindre des transactions qui n'avaient pas lieu, pour blanchir l'argent de commerces illicites, alcool, drogue.

La même chose se produit aujourd'hui. Je suis certain qu'on trouve, dans des quartiers autour de nous, des pizzerias par exemple où on blanchit l'argent de la drogue. Un petit commerçant vend sa drogue le soir, pour 5 000 \$, voire 10 000 \$. Il apporte l'argent à la pizzeria, celle-ci feint des ventes de 5 000 \$ ou 10 000 \$, qu'on porte à la comptabilité et ensuite on blanchit l'argent. L'argent criminel est devenu de l'argent licite. Bien des petits commerces (boutiques en électronique, magasins de vêtements, restaurants, laveries...) servent de telles fins.

Quand on agit sur des échelles plus grandes, il n'est pas très crédible, aux yeux du fisc, pour une petite pizzeria de déclarer un chiffre d'affaires de plusieurs milliers de dollars en une soirée. Alors ce n'est pas avec une pizzeria qu'on va agir, mais avec un supermarché. Et si nos actifs sont plus substantiels, on va agir dans l'import-export ou dans les agences de voyage.

Les paradis fiscaux se sont développés quand les sommes à blanchir étaient tellement considérables qu'on devait s'éloigner le plus possible des agents du fisc qui contrôlent les entrées et les sorties d'argent. Dans ces endroits, surtout les paradis bancaires, la notion la plus importante est le *secret*.

Quel est l'avantage d'ouvrir un compte au Luxembourg, au Panama ou aux Bermudes ? Le secret bancaire. La loi interdit de divulguer à quiconque l'identité du titulaire du compte, l'ordre des actifs dans ce compte et la nature des transactions faites à partir de ce compte.

De l'argent est utilisé par, on pourrait dire les fantômes de la démocratie, ou par des gens qui continuent bel et bien de peser sur le cours historique des choses mais qui sont totalement à l'abri de toute forme de contrôle que ce soit.

On peut, à partir de là et avec des montages financiers vertigineux, dissimuler l'identité d'acteurs et puis dissimuler la nature et la raison des transactions.

Le plus fascinant quand on considère les prérogatives que se donnent ces souverainetés, c'est le mot d'ordre qui rappelle un slogan, jadis généreux, aujourd'hui repris sur un mode macabre : il est *interdit d'interdire*. Il est interdit dans un paradis fiscal d'interdire. Quand on lit les articles de loi portant sur les modalités pour ouvrir un compte ou enregistrer une filiale, une société, il peut être dit « N'importe qui peut n'importe quand ouvrir un compte avec n'importe quel actif. » Je veux dire des actifs de n'importe quel ordre, et avoir son siège social n'importe où (s'il s'agit d'une société) et se rencontrer n'importe quand.

Le « n'importe quoi » a valeur de loi. Si un juge d'instruction français ou un enquêteur canadien soupçonne quelqu'un faisant l'objet d'une enquête d'avoir utilisé des fonds qui ont transité par les îles Caïmans ou tous ces paradis fiscaux que j'ai nommés et qui ont un secret bancaire blindé... ce sera peine perdue pour eux. Il se trouve que la constitution et le code criminel de ces micros-États interdisent la divulgation d'informations bancaires aux enquêteurs ou aux juges.

Cette perversion du droit est formidable, parce qu'un employé de banque qui voudrait aider un juge français, italien, canadien, suédois dans son travail d'enquête serait passible de poursuites au criminel dans son propre pays.

Évidemment, il y a toute une hypocrisie de la part des États de droit qui disent : « Bon, on ne peut pas de toute façon faire pression sur ces pays, parce que c'est leur souveraineté, ce serait de l'ingérence politique que de dire à ces micros-États comment procéder. »

Quatrième point : L'AMPLEUR DU PROBLÈME, L'AMPLEUR DU DÉSASTRE.

Dumping fiscal, écologique et juridique

Aujourd'hui, on évalue que la moitié du stock mondial d'argent transite par ou réside dans les paradis fiscaux. C'est énorme, c'est la moitié de notre économie qui est secrète, qui est sans contrôle. Ce ne sont pas seulement des méchants socialistes qui l'affirment, mais le Fonds monétaire international, le forum de la stabilité financière, l'OCDE, différentes instances internationales ou des ONG respectables, OXFAM, ainsi de suite.

Nous voyons que l'argent s'en va et qu'il ne reste personne pour financer les hôpitaux, les écoles ainsi de suite. On crole sous les dettes et on a raison d'insister là-dessus. Mais peu de gens réfléchissent à savoir où va cet argent, à quoi il sert, qui il alimente, quelles filières... Et ces questions-là sont encore plus graves.

Ces problèmes renvoient un « dumping » de quatre ordres, du point de vue de l'État de droit. Un « dumping » fiscal, parce que les États de droit rivalisent avec les paradis fiscaux. Le gouvernement du Québec a fixé à 9,9 % le taux d'imposition des sociétés qui investissent au Québec. Ce 9,9 est similaire au prix de vente sur les étiquettes de commerces bas de gamme, on n'arrondit pas à 10 % afin d'inciter les sociétés à s'établir ici. Parce qu'on se mesure à des pays, des pseudos pays, des pays confettis, des îles où l'on ne compte que 20 000 personnes, où les banquiers et les fiscalistes sont plus nombreux que les habitants. Comment notre État peut-il rivaliser avec ces pays (où la fiscalité se limite à 0,5 %, 1 % ou 1,5 %) tout en dispensant les services publics? C'est impossible.

Il y a aussi un « dumping » social par rapport aux ports francs, aux zones franches : ces espaces où la syndicalisation est un mythe, le salaire minimum un mirage, les droits du travail une sorte de rêvasserie. Notre État ne peut s'y mesurer. Nous sommes en concurrence avec ces espaces.

Il y a un « dumping » écologique, parce que l'exploitation déchaînée de l'écosystème est possible dans les zones *offshore*, notamment dans le domaine du transport maritime.

Il y a enfin un « dumping » juridique parce que nos lois font rire. Marie-Christine Dupuis-Danon, spécialiste anti-blanchiment de l'ONU, a écrit dans un livre, *Finances criminelles*, que, pour un grand investisseur, la question n'est plus de savoir si ses vellétés, ce dont il a envie, sont légaux ou pas. La question est de savoir où il peut s'installer pour ce que cela devienne légal. Donc, il y a une sorte de réalité bicéphale. On nous montre toujours ce qui en est de l'économie formelle, légale et transparente; mais il y existe toute une partie de la sphère qu'on ne voit pas et qui est aussi importante : elle est *offshore*.

La souveraineté offshore

Le deuxième sous-point est plus critique : il consiste en l'aspect politique de ces enjeux. La philosophie a beaucoup à dire là-dessus, parce qu'il faut revoir entièrement les concepts qu'on utilise pour prendre la mesure du problème *offshore*, tel qu'il se pose à nous maintenant.

Quand je lis ce qu'écrivent des experts, des fiscalistes, des juristes, des sociologues, des socialistes, sur les paradis fiscaux, je vois très souvent des gens qui utilisent tout un lexique juridique et philosophique pour parler des paradis fiscaux : souveraineté politique, État de droit, loi, justice, secret, crime, classes sociales, ainsi de suite. On mobilise tout un jargon pour parler des paradis fiscaux sans se rendre compte que les paradis fiscaux affectent le sens même des mots qu'on utilise pour les décrire.

Je m'arrête maintenant sur un seul de ces termes : la souveraineté.

On a tendance à penser à un problème des souverainetés *offshore*. Les Bermudes, la Barbade, qui louent leur souveraineté à celui qui est prêt à payer un petit peu pour s'installer là. En fait, ce sont des hommes d'affaires qui ont créé de toute part des pays à leur mesure.

Qu'en est-il de la souveraineté d'un État, maintenant que cette concurrence déloyale est à nos portes? Retournons à nos catégories de pensée. Je m'arrêterai au philosophe Spinoza. Il a, il y a quelques siècles, conduit à un traité de l'autorité de politique souveraine qui définit la puissance politique par rapport à deux choses qui nous importent hautement aujourd'hui.

Les sujets d'un État sont sujets à deux titres. Ils sont sujets dans la mesure où ils sont assujettis. Il y a des lois, il y a des normes, il y a des contraintes : on ne tue pas son voisin, on ne bouscule pas les gens dans la rue, on honore son dû par rapport au financement de l'ensemble, ainsi de suite. Mais on lit aussi les sujets comme *sujets actifs*, comme des sujets qui font des choses et qui notamment légitiment cette instance et la souhaitent.

Pourquoi est-ce ainsi? C'est parce que, rationnellement, on juge qu'il est beaucoup plus intéressant d'avoir une structure qui met en commun nos ressources que d'agir dans l'état de nature, c'est-à-dire d'agir dans la loi de jungle où chacun est une menace pour chacun, où aucun droit de la propriété aussi minimal soit-il n'est établi, où la sécurité est nulle. Donc, plutôt que de vivre dans l'état de nature et que chacun soit un loup pour chacun, on se dit qu'on va créer une instance coercitive qui va agir dans le sens de nos intérêts.

C'est rationnellement que nous acceptons de nous contraindre. La légitimité de cette contrainte vient du fait que nous acceptons son existence. Nous souhaitons cette contrainte. Et si nous créons un État alors qu'il est rationnel de mettre en commun ces actifs, c'est que nous ne sommes pas seulement des êtres rationnels, nous sommes des êtres mus par des désirs aveugles.

Nous essayons de juguler, par l'institutionnalisation de certaines structures, ce désir obscur qui vit en chacun et qui peut faire en sorte que chacun soit une menace pour chacun. Nous nous créons une structure qui nous contraint à être rationnels. Voilà le principe même de l'État, voilà la souveraineté. La souveraineté de l'État, cette puissance de l'État, vient du fait que ceux qui y sont soumis la légitiment, s'y reconnaissent, la souhaitent.

Ce principe a motivé des révolutions, la Révolution française au premier chef. On en a beaucoup parlé dans l'histoire, mais cela ne marche pas tout à fait. Parce que si on reconnaît que le peuple donne un sens à cette institution qui le domine, il est très difficile de déterminer ce qu'est le peuple.

On s'est rendu compte que les modalités pour établir ce qu'était le peuple, le pouvoir qu'il avait, qui il était, comment on le définissait, n'ont jamais été arrêtées. De sorte que c'est le pouvoir institué qui en est venu à définir ce qu'était le peuple, et le pouvoir s'est donné en quelque sorte un peuple sur mesure.

Actuellement, ceux qui suivent les débats en France vont voir qu'on va créer un ministère de l'Identité nationale. Mais qu'est-ce que c'est?

C'est-à-dire que l'État se dit « Oui, je fonde ma légitimité sur un désir populaire de voir que moi, État, j'existe, mais ce peuple qui me donne ma légitimité, je vais le créer sur mesure, je vais le définir. »

On constate une inversion des rapports, qui nous amène à voir que si le pouvoir politique peut, a pu dans le cours de l'histoire, se donner des peuples sur mesure, il a aussi bien pu se passer du peuple complètement. Et c'est ce qui s'est passé, par exemple, dans les colonies en Afrique quand des États ou protectorats se sont établis malgré les populations indigènes en leur dictant leurs lois.

C'est ce qui est arrivé aussi quand on a eu des dictatures. Dans ces années, un juriste allemand, Carl Schmitt, a été amené à redéfinir complètement le concept de souveraineté; cela nous amène à penser aujourd'hui là où nous en sommes. Qu'a dit ce juriste allemand, ce Carl Schmitt? Il a dit que la souveraineté n'est plus du tout une question de reconnaissance populaire. Celui qui est souverain, c'est celui qui tranche historiquement.

C'est la décision qui tranche. C'est toute forme d'action ou toute mesure qui, historiquement, est décisive. Nous pouvons très bien entrer chez nous ce soir et prendre toute sorte de décision, par exemple dire «le salaire minimum va doubler». Nous nous réveillerons demain matin et rien n'aura changé, parce que nous ne sommes pas souverains. Nos décisions n'ont pas tout de suite un effet, un impact sur le cours historique des choses.

La souveraineté pour Schmitt consiste en toute décision, d'où quelle vienne, qui a un impact sur le cours historique des choses. Si je déclare la guerre à un État, mais que je n'ai pas d'armée, je ne suis pas souverain. Quand je peux peser sur le cours historique des choses, je suis souverain.

Schmitt dit que la souveraineté, contrairement à ce que l'on croit, n'est pas la prérogative absolue de l'État. Il explique, lui qui est constitutionnaliste, parce qu'il faut que l'État encadre la prise de décisions historiques et décisives. Mais il se peut très bien que quelque part, surgisse une force qui n'est pas étatique mais qui est souveraine. Il se trouvait en quelque sorte, en parlant ainsi, à définir ce que moi j'appelle **la souveraineté offshore. C'est-à-dire, la possibilité qu'ont des gens aujourd'hui de peser sur le cours historique des choses, indépendamment de toute reconnaissance populaire, indépendamment de toute reconnaissance publique et indépendamment de l'État lui-même.** C'est ce que je veux montrer.

Je cite Schmitt avant d'aborder la question de la souveraineté *offshore*. Il parle de l'intervention du souverain, qui est le chef de l'État si vous voulez. Il dit : « Si cette intervention du souverain n'est soumise à aucun contrôle, si elle n'est pas répartie d'une manière ou d'une autre comme dans la pratique constitutionnelle de l'État de droit entre différentes instances qui se tempèrent et s'équilibrent mutuellement, on verra immédiatement qui est souverain. »

Que dit cette citation? Que s'il n'existe pas un cadre dans lequel la prise de décisions historiquement déterminantes n'est pas arrêtée, s'il n'existe pas de cadre tel un État, on verra qui est souverain. Mais on le verra dans la mesure où ça sera violent. On le verra parce que c'est le plus fort qui imposera son pli, son rythme, sa direction au cours des choses. C'est ce que j'appelle la souveraineté *offshore*: ce pouvoir qu'ont des acteurs, des puissances extrêmement déterminantes d'agir sur le cours historique des choses sans passer par l'État.

Pour être plus concret, pour être même technique, ce que je définis comme étant de l'ordre et du domaine de la souveraineté *offshore*, consiste en sept ou huit choses.

C'est d'une part, d'un point de vue politique, tous ces réseaux, tous ces paradis fiscaux qui donnent à des puissances voulant agir indépendamment des contraintes de l'État un socle politique, un siège politique. Il y a des États qui existent pour contourner les États, ce sont des anti-États ou des pseudo États ou des États primes, appelez-les comme vous voulez. Ces États existent pour qu'on puisse contourner l'État.

D'un point de vue de la finance, il y a des banques qui ont toutes, toutes, des filiales dans les paradis fiscaux et qui peuvent tripatouiller des comptes, multiplier les sociétés écrans, faire passer des sommes à une vitesse fulgurante avec l'informatique maintenant, d'une ville à l'autre, 24 heures par jour, sans qu'aucun État ne puisse contrôler puisque c'est international.

D'un point de vue juridique, il y a ce qu'on appelle les chambres de compensation, le « clearing ». Une chambre de compensation à Bruxelles : *Euroclear*, une autre à Luxembourg :

Clearstream. Ces chambres de compensation fonctionnent sur un mode strictement privé, comme des notaires, et rédigent les actes notariés pour toutes les transactions qui ont cours, grâce à des systèmes informatiques très performants à l'échelle de la planète. Transactions financières, transactions mobilières, des titres, ainsi de suite. Les titres, les fonds sont placés dans des coffres-forts. Par des jeux d'écriture, on arrive à définir qui échange quoi à qui, au besoin pour blanchir de l'argent ou mener des opérations frauduleuses, sans que jamais aucun État de droit ne puisse accéder à cette boîte noire de l'économie. Parce que ce sont des systèmes privés, encodés dans des hiéroglyphes qu'aucun juge ne comprendrait même s'il y avait accès; de toute façon, il n'y a pas accès parce que ces chambres de compensation sont situées dans des paradis fiscaux.

Du point de vue du droit des entreprises, il y a les multinationales et leurs filiales. La grande majorité des transactions aujourd'hui passent par des filiales dans les pays obscurs. Du point de vue des États, le plus grand partenaire financier de la Chine n'est pas les États-Unis, ni l'Allemagne, ni la France, ni la Grande-Bretagne; ce seraient les Iles Vierges britanniques. Un pays minuscule, une île dont on peut sans doute faire le tour en marchant une journée, qui est le plus grand partenaire de la Chine, parce que ce sont les filiales de toutes les compagnies des pays que je vous ai mentionnés qui sont inscrites là; parce qu'il y a des avantages fiscaux à transiger avec la Chine du point de vue des Iles Vierges britanniques.

Du point de vue de la production, il y a les zones franches. En Jamaïque, on peut ouvrir n'importe quoi, n'importe quand, fermer n'importe quand, engager n'importe qui à n'importe quelles conditions, ainsi de suite.

Du point de vue du transport, il y a les ports-francs et les pavillons de complaisance. On peut employer n'importe quel marin, à n'importe quel taux, ainsi de suite. Les normes environnementales n'existent pas. Et surtout, surtout, et cela intéresse les syndicats au premier titre, ce sont ces conditions du transport maritime qui permettent la délocalisation des entreprises. Parce que si ça coûtait vraiment très cher, si on payait vraiment le juste prix pour transporter tous ces produits qui nous viennent de Chine, la délocalisation serait une chose moins simple qu'elle ne l'est maintenant.

D'un point de vue militaire, il y a tout le problème des sociétés de mercenariat. Aujourd'hui une puissance, disons une société multinationale, de grands actionnaires, de grands décideurs qui sont ensemble, agissent ensemble, une puissance inscrite *offshore*, peut compter sur des pays qui ont été inventés à sa mesure, qui ne sont pas des États de droit, un système bancaire absolument opaque, un système juridique indéchiffrable pour le commun des juges ou des politiques, des lieux de production dignes de ce qu'Émile Zola décrit quand il dépeint son XIX^e siècle.

Un système de transport absolument économique et des militaires, c'est-à-dire des mercenaires, qu'on peut envoyer au besoin là où ça chauffe. Les plus petites faisant de l'exploration sont tenues d'aller dans les zones de conflit pour mener des travaux de forage là où les sept sœurs n'ont pas voulu se rendre. Et tout cela passe par des canaux *offshore*. Voilà la souveraineté *offshore*.

3) QUE FAIRE?

Que faisons-nous? Je dirai qu'il y a trois souverainetés, j'en ai nommé deux. La souveraineté étatique ou publique, qui est de plus en plus difficile à décrypter. L'État, l'Union européenne, les municipalités, toute forme d'organisation vouée à la gestion publique.

Il y a, d'autre part, la souveraineté *offshore*, la souveraineté potentiellement criminelle ou mafieuse.

La souveraineté populaire

La troisième souveraineté est la souveraineté populaire. Elle est et reste informelle. Elle reste difficile à définir et c'est lorsqu'elle est difficile à définir qu'elle est souveraine. Si je peux rappeler ma définition à savoir, qu'elle pèse dans l'histoire. Comment le peuple pèse-t-il dans l'histoire? C'est rarement d'une façon très rationnelle. Quand Platon parlait du peuple, il parlait du gros animal. Comment pèse la souveraineté populaire? Elle pèse dans une forme floue. Elle pèse par les tracts qu'elle fait pleuvoir sur la foule, par des grèves avortées, par des manifestations confuses, par des victoires souvent morales, par des slogans sans suite, par des revues mort-nées, par des livres pilonnés, par toute sorte d'échecs qui caractérisent la société civile, et je dirai le peuple, mais qui, au cumul, crée des victoires.

La souveraineté populaire doit ses acquis à des cumuls d'échecs en série qui se sont transformés en des programmes d'assurance maladie, en la réduction du temps de travail, en l'éducation universelle. Mais comment tout cela s'est-il fait ? Un peu dans l'ordre des choses apparemment. Mais grâce à des décennies de luttes sociales informelles, confuses, mal organisées, débridées, des demi-victoires et ainsi de suite. Tout d'un coup, à force de prendre les coups, mais de forcer aussi les instances qui sont en face à accuser les impacts de toutes ces initiatives, il s'est créé, il s'est engendré des victoires.

Et je dirai que l'histoire politique relève aujourd'hui d'un rapport de force avec trois types de souveraineté. Il y a une souveraineté potentiellement criminelle *offshore* qui voudrait carrément se passer de nous.

Il y a une souveraineté populaire qui n'a jamais pu historiquement s'organiser. Comment s'organiser quand on est des milliers, des milliers, des milliers? Même dans les couples, on n'arrive pas à s'organiser, alors comment fait-on quand on est des milliers? Pourtant ce peuple pèse. En Hongrie, il y a eu un *non*, on l'a vu au dernier G8. On l'a vu au Québec. On l'a vu dans les clips qu'on nous a montrés hier [le 13 juin 2007]. Il y a lieu de peser dans le côté informel.

L'État est un peu la résultante de ces conflits.

J'insiste maintenant en disant que le problème aujourd'hui, le problème historique, s'il y en a un et s'il y a un secret au fond, un vrai secret qui concerne notre époque, tient dans le fait que nous ne savons pas qui est souverain. C'est l'histoire qui nous le dit, c'est l'avenir qui nous le dit, c'est en vivant les choses qu'on voit quelle est la nature des rapports de force et c'est pour ça que malgré l'ampleur du problème, il n'y a pas lieu de se démoraliser parce qu'il n'y a aucune souveraineté aujourd'hui qui puisse croire ou prétendre avoir exactement, parfaitement le dessus sur le cours des choses.

Il arrivera un jour où les forces souveraines *offshore* seront devant les tribunaux; cela arrive déjà. Il arrivera un moment où la politique devra plier devant des revendications populaires et il arrivera un moment où le peuple pourra peser dans un rapport de force donné. Ce n'est jamais joué une fois pour toute. Ce sont trois souverainetés où aucune n'arrive à dominer absolument le cours historique des choses.

Je voudrais finir sur deux points. Ce sont deux objections à l'idée que les paradis fiscaux sont trop compliqués, que nous ne pouvons rien y faire.

Les paradis fiscaux sont indéfendables

Moi, je dis que les paradis fiscaux constituent pour nous une aubaine « rhétorique ». Pourquoi? Parce que les paradis fiscaux sont indéfendables. Regardez Paul Martin, quand il parlait des paradis fiscaux, comme il paraissait mal. Regardez Nicolas Sarkozy, qui essaie de justifier son séjour sur le yacht de M. Bolloré, immatriculé à la République de Malte, après son élection à la Présidence de la République.

Dès que l'on contraint quelqu'un à parler des paradis fiscaux, il est à court de mots, il balbutie, sa langue fourche. Parce que rien ne justifie les paradis fiscaux. Même des gens, des libéraux de droite peuvent s'opposer aux paradis fiscaux parce qu'à terme, ça n'a pas de sens. Ça n'a pas de sens de transformer la souveraineté de sorte qu'elle nous replonge dans l'état de nature où chacun est un ennemi pour chacun, plutôt que de créer des zones de droit au moins minimales.

Et c'est toute la différence entre parler des paradis fiscaux et parler d'autres problèmes comme le marché commun, le libre échange. Pourquoi ? Quand un Brian Mulroney venait nous parler du libre échange, il avait toujours une salade à nous vendre. Il pouvait toujours prétendre, feindre de croire, que le libre échange était bon pour tout le monde parce que la croissance engendrerait de la création d'emploi. Il y avait toute une « rhétorique » qui permettait à ces acteurs politiques de défendre ce que l'on savait être une supercherie, mais qui permettait quand même une « rhétorique ». Alors que les paradis fiscaux ne permettent même pas ça. Ils sont indéfendables. Il suffit d'en parler pour avoir le dessus sur un adversaire qui serait obligé d'en parler parce qu'il est complice de leur existence; je pense à nos élus.

Donc, c'est le premier point et on peut aussi rappeler à ce titre que l'OCDE, le GAFI, le FMI ainsi de suite, se sont formalisés en 2000 notamment. Cela été une année importante de l'existence des paradis fiscaux. C'est un premier point.

Quand la réalité dépasse la fiction : LES PARADIS FISCAUX VUS D'HOLLYWOOD

Le deuxième point consiste à dire que les paradis fiscaux sont complexes. Ils constituent un dossier trop compliqué, personne ne comprend ça. Dans le débat public en tout cas, c'est ce qu'on laisse comprendre. Souvent, c'est aussi l'écho qui me parvient. Je m'en étonne beaucoup. Quand on pense sur le régime politique, quand on pense plus esthétique, je dirai : les paradis fiscaux sont une évidence.

Par esthétique, j'entends le cinéma d'Hollywood. Si vous regardez les films d'Hollywood des deux ou trois dernières années, si vous lisez des romans noirs ou si vous regardez certaines bandes dessinées (comme cette bande dessinée tout à fait classique *IR\$* qui nous montre un agent du fisc américain qui traque les criminels dans les paradis fiscaux), on se rend compte que les paradis fiscaux et les questions *offshore* sont, au cinéma et dans l'esthétique populaire, aujourd'hui une évidence.

On peut même renvoyer à la *Poétique* d'Aristote (parce que certaines modalités esthétiques n'ont pas beaucoup changé en 2 500 ans) qui disait que lorsque, dans les intrigues, on nous lance en vrac des données, elles doivent être de l'ordre du vraisemblable. Aristote expliquait que dans une tragédie, s'il y a tel ou tel enchaînement dans la fable et que le public l'accepte, c'est que c'est vraisemblable. Aujourd'hui, si l'on se fie au cinéma d'Hollywood, on se dit : « Bien, les paradis fiscaux sont une évidence ». Voici quelques exemples.

Pendant très longtemps, jusque dans les années 1980 et 1990, quand on a voulu montrer des transactions frauduleuses au cinéma, qu'a-t-on fait ? On a montré la valise pleine de billets de banque. Quand dans un film, apparaît une valise pleine de billets de banque, c'est qu'il y a une

transaction frauduleuse en jeu, il y a quelque chose de croustillant, il y a quelqu'un d'un peu suspect, ainsi de suite. Aujourd'hui, c'est fini; vous ne voyez plus de valises pleines de billets de banque dans les films. Aujourd'hui, que fait-on? On parle de l'*offshore* dans les films.

Dès 1987, vous avez *Wall Street* d'Oliver Stone, un délit d'initié. Qu'est-ce qu'il dit, le personnage : « Use the offshore account ». Parce que c'est une transaction particulièrement délicate. On voit donc qu'il est introduit dans certains réseaux. Quand il est temps de frapper, il faut qu'il avance masqué. Alors, il utilise des comptes *offshore* et il n'y a rien de plus dans le film. Ceci passe en deux secondes parce que les gens comprennent.

Plus près de nous, *Empire*. C'est un vendeur de drogue dans le Bronx qui entreprend de blanchir son argent tiré du trafic de la drogue, par un intermédiaire qu'il connaît à *Wall Street*. Ce qui est très bien, on le voit encore une fois, c'est que par des versements *offshore*, on peut blanchir son argent sans qu'il n'y paraisse. Et cela aussi passe comme une lettre à la poste dans le film.

Ce qui est intéressant, en voyant les films hollywoodiens sur cette question, c'est que non seulement Hollywood est absolument décomplexé par rapport à la question *offshore*, mais en plus, on couvre à peu près tout le spectre des activités criminelles liées à « off shore ». On voit large.

Un autre exemple, *Heaven*. On est dans les Îles Caïmans, on y tient des discussions sur les modalités pour détenir un compte *offshore*. C'est un film très mauvais, je ne le vous recommande pas pour des raisons esthétiques, mais il est tout à fait intéressant. Ce qui est le plus intéressant, ce sont ces deux images identiques... Le plan d'en haut est aux Iles Caïmans et le plan d'en bas, on le spécifie, est à Miami. On veut montrer qu'il y a un canal. C'est une analogie par l'image. C'est que les tripatouillages financiers qui ont lieu aux Iles Caïmans sont connectés à Miami, c'est-à-dire, à nos États de droit.

Si on continue, il y un autre film très mauvais qui se situe aux Bahamas, où l'on voit explicitement le paradis fiscal constituer un refuge pour les criminels engagés dans le domaine du diamant.

À propos des ports francs, des pavillons de complaisance, on voit dans *Lord of War* quelqu'un maquiller son bateau, parce que celui-ci bat pavillon de complaisance et que la police internationale, Interpol, le pourchasse. Alors, en pleine traversée, il entreprend de maquiller son navire et de changer de drapeau.

Vous êtes maintenant en Suisse, dans *Syriana*. Il s'agit d'une fusion d'entreprises qui met en jeu des capitaux. Tout se passe dans une relative opacité, en Suisse, dans une banque dite «la Banque arabe».

Enfin, le film *Blood Diamond* nous explique qu'un contrebandier du diamant agit au service d'un grand diamantaire, d'une façon occulte, en utilisant des holdings et des banques *offshore*. Ce n'est pas un détail dans l'intrigue, parce que si le spectateur de ce film ne comprend pas cela, il ne comprend pas l'intrigue. Si un film aussi diffusé que celui-là peut table sur la compréhension immédiate de son public sur ces questions, il n'y a aucune raison de croire que nous ne pouvons pas les aborder sur le plan politique.

Le problème réside dans le fait que dans la sphère politique, dans la sémantique politique, dans ce qui fait sens sur notre planète politique et médiatique, nous sommes dans une fiction encore plus fictive que celles du cinéma d'Hollywood. Cela se peut-il ? Alors que dans les années 1980, on nous présentait *Rambo*, on avait l'impression que la politique se traduisait en lisant *Le Monde*. Aujourd'hui, c'est l'inverse. On apprend plus en allant voir les films d'Hollywood qu'en lisant nos médias. Ce n'est vraiment pas rassurant.

On peut établir des liens. Prenez l'élection de Sarkozy. Qu'avons-nous ? On a quelqu'un qui a eu pour première initiative, au moment où il a été élu, après être allé manger au restaurant très sélect Fouquet's des Champs-Élysées, d'aller à Malte, auprès de son ami Bolloré, passer un séjour de deux jours sur son yacht aux frais de Bolloré lui-même, en utilisant même son avion privé. Il venait d'être élu Président de la République.

Bolloré serait plongé dans les affaires françafricaines. C'est-à-dire au commerce de tout genre en Afrique (le bois au Cameroun, etc.); des marchés dont l'obtention est assez suspecte. Et tout ça, dans un bateau immatriculé dans les paradis fiscaux, à Malte, donc au large d'un paradis fiscal. Ce qui en disait long.

Ces questions sont gravissimes du point de vue de nos intérêts, dont civiques, d'un point de vue plus large. Moi, je dirai du point de vue même de l'humanité, vraiment. Ce sont des questions gravissimes dont nous parlons là.

Ce qui se passe, c'est historique. Et il n'y a absolument aucune raison d'éviter d'en parler. Les paradis fiscaux sont un instrument rhétorique très utile, d'autant plus qu'on en parle par rapport à des causes précises.

C'est plus facile, par exemple, à l'occasion d'une grève quand on dira « Il n'y a pas de ressource, l'État est à sec » ou quand on est étudiant ou quand on s'intéresse au crime international. Il faut qu'à chaque occasion on puisse sans complexe aborder cette question. Parce que la question *offshore* des paradis fiscaux est en train de pourrir nos vies. Et moins on va le voir, et plus on aura de réserve à en parler, plus le problème s'aggravera.

PÉRIODE DE QUESTIONS

EN RÉPONSES À CERTAINES QUESTIONS, LE CONFÉRENCIER A AJOUTÉ CECI

Mon hypothèse, c'est que l'État de droit se trouve aujourd'hui à contraindre les plus faibles.

C'est-à-dire que l'État de droit fait partie des atouts qu'ont les acteurs *offshore*. Cet atout consiste à nous restreindre, nous, précisément pour nous mettre hors concurrence.

Parce que pendant qu'on a des impôts à payer et des normes environnementales à respecter, puis des lois du travail à respecter, quand on ouvre une PME, puis pendant qu'on a toute sorte de contraintes à honorer, on a des gens qui prennent le large littéralement *offshore*. Prennent le large et peuvent dans une comptabilité fantaisiste et dans des juridictions fantômes faire absolument ce qu'elles veulent, financer des partis politiques, placer des amis au pouvoir et faire en sorte que la loi ne pèse que sur une catégorie de gens qui est la majorité mais qui n'est pas la plus riche et pas la plus puissante.

L'État aujourd'hui existe pour une partie seulement de la population et des capitaux.

On a des gens pour qui l'État de droit ne doit pas exister. Les États ont intérêt à ce que les paradis fiscaux n'existent pas. Mais les acteurs qui représentent l'État de droit ont en quelque sorte eux-mêmes des intérêts *offshore*, que ce soit directement ou sous la forme d'alliance de classes.

Et le problème actuellement c'est qu'on ne peut pas demander à Jean Charest, qui se préoccupe tous les jours de la cote du Québec auprès de la *Moody's*, puis de ce que pensent ses amis capitalistes, de devenir le héros de la lutte anti-paradis fiscal.

Cependant, là où j'ai vraiment foi, c'est qu'en se mobilisant et en forçant ce débat, en inscrivant rigoureusement la question *offshore* dans le débat public à toute occasion, dans tout cas de figure où le problème *offshore* se pose et il y en a, à ce moment-là, ces gens en auront assez de balbutier, d'avoir l'air fou, d'être à court d'argument et comme ils répugnent le plus souvent à manifester leur totale impuissance, ils seront obligés de faire semblant de bouger et ce sera le début d'un mouvement historique qui sera long.

Mais il faut absolument que ces questions soient posées maintenant.

Il y a une chose qu'il ne faut absolument pas négliger, je dirai c'est la dimension symbolique de la politique. Très souvent, on utilise, on fétichise même une épithète comme concret. On dit « Bon, qu'est-ce qu'on va faire concrètement ? »

Et bien, en la matière en tout cas, sur cette question-là, parler c'est concret. On ne parle pas dans le vide. Pourquoi? Parce que ce qu'on observe, c'est que les paradis fiscaux existent pour qu'on en parle pas? Ils existent pour qu'on ne puisse pas en parler, c'est leur vocation, c'est ça leur raison d'être première et, le cas échéant, ils existent pour que, ne pouvant pas parler de ce qui s'y passe, on omette d'en parler tout court. Qu'on fasse comme s'ils n'existaient pas.

Et il y a bizarrement dans notre organisation sociale, je dirai dans notre anthropologie, de la part des représentants publics, un impératif du mensonge. Et c'est là-dessus qu'il faut jouer. C'est cette espèce de filon d'espoir qu'il nous reste.

C'est-à-dire que personne mais personne, aucun chef d'État aujourd'hui ne se présente en disant « Je me moque de vous, je suis Caligula. Moi l'Afrique je m'en torche, je prends ce que je veux. » Ca ne se peut pas. Qu'est-ce que nous disent les gens : « Ils sont démocrates, ils nous aiment, ils croient aux libertés mes amis, mes amis », bon.

Il y a toute cette langue de bois qui sévit. C'est évident qu'on ne croit pas souvent aux promesses des représentants politiques ; ils ne les tiennent pas. Mais on peut les forcer à tenir leurs mensonges. Les forcer à donner un peu de consistance à leurs mensonges, à leurs présomptions humanistes, démocratiques et ainsi de suite. Et c'est ça qui nous reste, c'est d'en parler vraiment tout le temps pour que ce soit inévitable.

Pour qu'on sente... il faut que ce soit tellement présent dans le débat public comme c'est présent dans le cinéma d'Hollywood, qu'on sente que ceux qui évitent de poser le problème sont de mauvaise foi, qu'on sente qu'il y a au moins une pression symbolique.

Bon, ça c'est une chose parce que c'est indéfendable.

Moi, j'ai été assez inquiet quand j'ai vu qu'aux États-Unis il y avait un ministre, Donald Rumsfeld, capable de dire « Je me fous de vous », qui était capable de montrer ostensiblement son mépris des gens. Et j'ai été rassuré de voir que c'était quand même pas tout à fait possible.

Alors c'est là-dessus qu'il faut jouer. Il y a aujourd'hui, on pourrait dire sans trop dramatiser, une omerta autour des paradis fiscaux. Il faut qu'elle casse et quand on la cassera, à ce moment-là, il y aura un débat public. Il y a des juristes qui nous disent que si on veut éliminer les paradis fiscaux, il suffit d'un coup de trait de crayon.

Donc, il y a des puissances importantes qui sont des paradis fiscaux, mais leur pouvoir est tellement factice qu'il est fragile aussi.

QUESTION

Est-il possible qu'existent des personnes qui vivent et qui sont riches et qui ont su gagner beaucoup d'argent à l'échelle nationale ou même planétaire, sans pour autant avoir recours aux paradis fiscaux ?

RÉPONSE

On ne peut pas répondre par oui ou par non, parce que du moment où quelqu'un détient énormément d'actifs, il les place en bourse. Comment fructifie cet argent? Et grâce à qui? C'est une culture, il y a des intermédiaires. Ce sont des capitaux qu'on place à long terme dans des grandes entreprises.

Donc, forcément les retours sur investissements ne peuvent pas ne pas provenir, un moment ou un autre, d'activités qui auront bénéficiées des paradis fiscaux. Parce qu'aujourd'hui, à peu près toutes les grandes sociétés ont leur filiale là.

Je prenais l'exemple de la Chine, il y en a beaucoup d'autres. La moitié du stock mondial d'argent transite par les paradis fiscaux. Il serait très étonnant que l'argent ait de l'odeur et que tout d'un coup on évite ces canaux-là. Je ne l'imagine pas du tout. Cela prend un grand effort d'imagination pour concevoir un scénario de ce type.

D'autre part, les paradis fiscaux existent en vertu du secret. On ne peut jamais savoir ce que font les grands détenteurs d'actifs.

Le problème des paradis fiscaux entache toute la culture financière, parce qu'il est toujours possible de s'en servir incognito, par définition. Alors, il est toujours difficile de juger, d'être certain de la transparence d'un tel ou d'un autre parce qu'il y a toujours cette possibilité-là de se cacher, possibilité qui est donnée à toute personne fortunée.

L'autre point, c'est que si quelqu'un peut faire une fortune immense en respectant les lois, cela ne me rassure pas non plus. Il y a le chanteur Johnny Hallyday, qui est une sorte de mascotte française vivante, qui a fait la manchette encore cette année [2007] parce qu'il se plaignait d'avoir un taux d'imposition de 75 %. Et c'est pour ça qu'il a justifié son départ en Suisse, il s'agit d'un exilé fiscal. Et il disait « Ça n'a pas de sens d'être imposé à la hauteur de 75 %. » Moi, ce que je répondrais, c'est que ça n'a sans doute aucun sens d'avoir l'argent qu'il a pour se trouver à être imposé à 75 %. Ce n'est pas en chantant des chansons qu'on mérite ce magot-là.

Donc, il y a aussi des logiques sociales qui sont à rappeler. C'est-à-dire que le fisc existe non pas seulement pour répartir la richesse mais pour rappeler dans l'intimité au sujet d'une société que s'il a une fortune privée, c'est qu'il l'a doit aussi en grande partie au contexte global dans lequel il évolue.

QUESTION

Le film *Lord of War*, se termine par la libération du trafiquant d'armes. Que pensez-vous de ce film?

RÉPONSE

J'ai parlé de ces films pour qu'il soit bien clair que la question *offshore*, pour les producteurs d'Hollywood, est partagée par tous mais de manière intuitive. Il n'y a donc aucune raison qui explique qu'on ait des inhibitions à parler du problème *offshore* de manière centrale dans la politique aujourd'hui. C'est mon seul point.

Si on prend les films individuellement, j'aurai beaucoup à redire sur ce film que vous mentionnez comme pour d'autres. Le problème c'est qu'on individualise la lutte. Or, forcément si on s'imagine qu'il y a quelqu'un qui part tout seul comme ça à l'assaut des places *offshore*, comme c'est le cas dans cette BD qui était très enfantine, c'est évidemment qu'on va se faire trucider en moins de deux.

Mais si, par des formes symboliques, les gens inscrivent cette question dans le débat public globalement, comme une sorte d'évidence... Quelque chose dont on sait qu'il faut parler tout le temps, et pas seulement dans un cahier spécial une fois par cinq ans, mais comme un sujet quotidien qui relève des enjeux politiques de l'heure. À ce moment-là les choses avanceront. Comme elles avancent dans l'histoire, lentement, imparfaitement mais sûrement. Et tout le problème de ces films politisés d'Hollywood, *V pour Vendetta*, puis tous ces films, leur grand problème c'est qu'ils présentent toujours la masse comme un figurant alors que là, dans cette histoire, la masse, c'est le protagoniste.

QUESTION

Je m'interroge sur l'efficacité de la dénonciation sur la place publique. Dans quelle mesure on ne doit pas envisager des résistances ou des solutions qui aillent justement dans les résistances *offshore*. Si on peut utiliser l'expression, on ne doit pas envisager des façons de contester ou de combattre ces façons de faire qui ne répondent pas à la logique de droits. Est-ce que vous avez des pistes de solution par rapport à ça?

RÉPONSE

Cette question est très intéressante, pas seulement à propos de la mobilité ou de la mobilisation mais aussi de l'émulation sur ces questions. Aujourd'hui, on mesure mieux à la négative qu'à l'affirmative la force que peut avoir une mobilisation publique. Je dis à la négative parce que je me dis que si c'était vrai qu'il n'y a rien de tel que la souveraineté populaire... Disons que les gens sont démobilisés, ils sont blasés, ils sont chez eux, ils mangent leur sandwich, tout s'arrête là quoi. Ils comptent leur argent *Canadian Tire* puis ...

Si c'était vrai qu'il n'y a que ça, on ne serait pas en train de mobiliser des moyens colossaux, médiatiques, comme il n'y en a jamais eu dans l'histoire, pour dresser jour après jour, seconde après seconde, l'opinion publique, pour la formater, pour s'assurer qu'elle ne quitte jamais le rayon qu'on souhaite la voir emprunter. Il y a une telle pression aujourd'hui, une saturation même des ondes sur l'opinion publique pour qu'elle ne déroge jamais du chemin que l'on veut la voir tenir, qu'on se dit qu'il doit bien y avoir une menace importante pour qu'on y mette autant de moyens.

Si on avait parlé autant des paradis fiscaux qu'on a parlé du scandale des commandites, ils ne seraient un secret pour personne et ce serait insupportable. Moi, je regrette le scandale des commandites, parce que s'il n'avait pas eu lieu, Paul Martin serait sans doute encore Premier ministre du Canada et on pourrait s'y référer comme exemple. Voilà la question *offshore*. Il aurait l'air encore plus démuné qu'il n'a eu l'air démuné souvent dans sa vie.

Il y a un levier extrêmement important qui finira par éclater. Ce n'est pas pour rien effectivement quand le *Journal de Montréal* par exemple, fait un dossier sur les paradis fiscaux, ils nous montrent trois Québécois sur la plage et titrent « Les Québécois au paradis, pas d'impôt » totalement anecdotique, je dirai même contradictoire.

La Presse la même chose, *La Presse* ce n'est même plus un journal qu'on lit, c'est un journal qu'on regarde désormais. Il y a toutes sortes de cahiers à colorier, qu'on a même colorié pour nous. Donc, il y a comme ça des photos là à perte de vue sur des lieux exotiques avec de petits encadrés qui nous disent rien.

Donc, il y a vraiment une volonté de la part des médias que cette question ne surgisse pas. C'est ça qui m'encourage, moi. C'est qu'on ne veut vraiment pas. Personne ne tient dans « l'establishment » à ce que cette question perce, parce que quand elle va percer, elle va forcer une remise en cause totale du fonctionnement même de l'État mais aussi des modalités de perception et du fonctionnement du capital.

Parce qu'aujourd'hui la fortune de ceux qui nous mènent, repose ou a reposé sur la triche, sur le contournement des règles. Et il ne faut pas que cela soit dit; c'est pour ça qu'il faut continuer à le dire. Dès qu'on le dit, on se rend compte qu'on peut faire de la politique même paresseusement. À la rigueur. Parce qu'on touche à quelque chose qui neutralise l'adversaire..

QUESTION

Quelqu'un sur ces îles a-t-il pensé à récupérer tout cet argent ?

RÉPONSE

Il y a deux éléments de réponse. John Christensen, un résident de l'île Jersey, a vu son île se développer en paradis fiscal de manière explosive, en quelques années. L'île Jersey a une juridiction britannique indépendante. Christensen a vu toutes les conséquences et du coup, il s'est engagé dans un mouvement qui s'appelle le « Tax Justice Network », le réseau pour la justice fiscale, et qui travaille au quotidien à ce qu'on connaisse ces enjeux à l'échelle mondiale.

Il y a des mouvements de ce genre, qui sont moins populaires, qui sont probablement plus intellectuels. Le problème est difficile à piger; mais une fois qu'on l'a compris, on ne peut plus voir les choses de la même manière. À savoir les paradis fiscaux causent du tort d'abord aux États de droit.

C'est-à-dire que les sociétés *offshore* situées aux Bahamas, au Panama, aux Iles Anglo-normandes ou les comptes suisses à numéros, c'est nous qui les avons faits et aussi ces gens. C'est comme des dommages collatéraux, mais c'est par rapport à nous que ces instruments se sont développés.

Ma conférence est un *work in progress*. Chaque fois, j'ajoute des éléments. J'en ai donné une version en Haïti, à Port-au-Prince. Des gens qui sortent de leur bidon ville pour suivre des cours de philosophie quand ils peuvent. Je leur ai parlé de ça. Pour eux, ce n'est pas sorcier, les paradis fiscaux, c'est leur argent qui est là bas. C'est Duvalier qui a planqué sa fortune en Suisse. Tout le monde le sait, ils le savent. Je n'avais pas besoin de leur faire un dessin.

J'ai donné la même conférence trois jours plus tard à des étudiants en économie de Montréal, ils ne comprenaient rien.

C'est la même chose pour nous. Nous bénéficions d'une sorte de confort relatif qui nous empêche de voir le côté criard du problème. Mais pour les Haïtiens, le problème était vécu par eux. La juridiction suisse les affectait eux, elle n'affectait pas les Suisses.

Il y a lieu de réfléchir sur le tort que cause aux citoyens de ces îles l'existence de banques; ça déstructure complètement le tissu social, c'est très grave. La drogue passe par là, je n'en ai pas parlé, mais dans les Caraïbes, c'est tout simplement terrible.

Le problème est universel. Ce n'est plus du colonialisme, c'est qu'on, comme le dit Zizek, il dit « Aujourd'hui on est dans une colonisation sans colonisateur, il y a quelque chose qui nous colonise mais on ne sait même plus qui. » Voilà le secret de la souveraineté, qui agit, qui pèse historiquement et pourquoi pas sur nous. Ce serait aussi la sous-question.